Dans son discours prononcé lors de la grande conférence nationale de santé, Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé (et jusqu'à hier des Droits des femmes), a annoncé plusieurs mesures. L'une d'elle préconise la mise en place "d'un congé maternité, rémunéré, pour les femmes médecins libérales signataires du CAS (Contrat d'Accès aux Soins)". Cette mesure se limiterait à une meilleure prise en charge du congé maternité de nos consoeurs médecins. L'ensemble des représentants des professions de Santé non médecins est scandalisé du traitement discriminatoire dont ils seraient une fois encore victimes !

Madame Touraine affirme que "c'est important en terme de rémunération, c'est surtout important en termes de reconnaissance, qu'une femme médecin, installée en libéral, doit pouvoir accomplir son projet de famille, son projet de grossesse, sans avoir de préoccupations financières". Considèrerait-elle que seules les femmes médecins soient dignes de cette rémunération et de cette reconnaissance ?

Madame la Ministre, au cas où vous l'ignoreriez, l'ensemble des professions de Santé est soumis aux mêmes conditions très insuffisantes en termes de couverture sociale pour les congés maternité et les professionnelles de santé non médecin ont droit tout autant que les femmes médecins à pouvoir être dégagées des préoccupations financières pendant leur grossesse. De plus, ces autres professions remplissent les conditions affichées de respect de tarifs opposables sur la majeure partie de leur activité.

Toutes les organisations syndicales réclament donc l'élargissement immédiat de cette mesure à l'ensemble des professions de Santé. Nul doute que les organisations représentant les autres professions libérales ne manqueront pas de réagir à cette injustice.